

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant à l'école Sainte Marie du Pouliguen, un établissement catholique d'enseignement. Notre association de parents bénévoles représente les parents et les enfants et participe, de manière concrète, à la vie et à l'animation de l'école.

Au travers de nos actions tout au long de l'année, nous essayons de contribuer à l'épanouissement des enfants. C'est pourquoi nous sommes tous concernés et l'APEL ne peut fonctionner pleinement sans votre participation.

Cotiser à l'APEL, c'est soutenir financièrement l'organisme dont le but est d'améliorer le quotidien de nos enfants à l'école au travers d'aménagements de la cour (achat de la structure, achat et entretien des vélos...), de l'achat de nouveaux matériels pédagogiques et éducatifs (vidéoprojecteurs...), de la participation financière aux voyages scolaires ou aux divers projets mis en places par les maîtresses. Chacun de nous est donc concerné.

La cotisation n'est pas obligatoire, mais elle s'inscrit dans la démarche volontaire des familles qui ont fait le choix de l'enseignement catholique.

Cette année, le mode d'adhésion reste le même que l'année dernière.

Pour une cotisation standard, le montant s'élève à 25.75 € (18,75 € + 7 €) et reste identique aux années précédentes. Ce montant sert à financer :

- les projets de l'APEL Sainte-Marie à hauteur de 7 € par famille.
- les structures régionales et nationales de l'APEL 44, votre abonnement au magazine « Famille Education », le service téléphonique « APEL Service » qui est à votre disposition...

Plusieurs choix se présentent à vous (merci de cocher) :



1^{er} cas : vous choisissez d'adhérer à l'APEL 44 et de cotiser à hauteur de 25.75 €. Cela n'engage pas votre participation en tant que membre APEL sur les diverses actions, mais vous participerez financièrement à la vie de l'école et aurez un droit de vote lors des conseils d'administration.



2^e cas : votre plus jeune enfant est scolarisé dans un autre établissement de l'enseignement catholique et vous avez déjà payé les 18.75 € à l'APEL 44. Vous pouvez dans ce cas ne régler que la part qui revient à l'école, à savoir 7 €.



3^e cas : vous pouvez choisir de faire un don libre qui sera entièrement reversé à l'école. Dans ce cas, sur demande, nous vous fournirons une attestation fiscale.



4^e cas : vous ne souhaitez pas cotiser.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à vous tourner vers un membre APEL ou à nous envoyer un mail. Nous sommes à votre disposition.

Merci à tous,
L'APEL

Famille :

Adresse :